



Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Manoeuvre	9231	Régies

Section 2 – Sommaire de la fonction

Assister l'employé spécialisé par l'exécution de tâches simples. Exécuter des travaux manuels simples d'entretien et de manutention.

Section 3 – Description des tâches

1. Nettoie des ventilateurs, des serpentins, des tubes de chaudières, de refroidisseurs ou d'échangeurs.
2. Remplace les filtres des systèmes de ventilation.
3. Accomplit des tâches d'entretien, de réparations mineures occasionnellement et de peinture ne nécessitant pas la présence d'employé spécialisé.
4. Inspecte les extincteurs.
5. Transporte et installe des échafaudages et aide à l'installation de machinerie, de pièces d'équipement, d'objets divers, etc.
6. Nettoie et change les moteurs électriques des ventilo-convecteurs.
7. Change les courroies sur les petits systèmes.
8. Seconde l'employé spécialisé lorsqu'il s'agit de manipuler des objets lourds ou de retenir des pièces en position; lui fournit le matériel, l'outillage et l'équipement dont il a besoin.
9. Graisse et lubrifie des valves, coussinets et autres.
10. Monte et installe des étagères, des appareils, des pièces de mobilier, des filtres, etc.
11. Manipule et/ou transporte, utilise les outils et les matériaux appropriés. Nettoie les endroits où le travail est effectué et range le matériel.
12. Conduit un véhicule motorisé, charge et décharge le matériel, l'équipement ou autres objets, à l'occasion.
13. Effectue des travaux de démolition et de nettoyage général.
14. Perce, à l'occasion, des surfaces de béton.
15. Signale à son supérieur toute anomalie ou défectuosité et/ou prend les mesures appropriées pour y remédier.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Manoeuvre	9231	Régies

Section 3 – Description des tâches (suite)

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	2	2	2	2	2	1	1	3	1	2	6	2	3		
	90	40	20	14	32	17	20	37	13	16	22	56	24	401	2

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>Stéven Samard</i>	<i>[Signature]</i>	21-04-2005